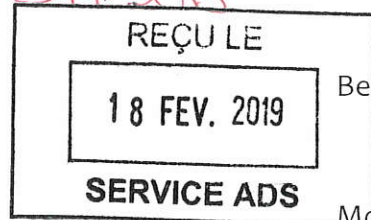




BERRE L'ÉTANG
L'AVENIR A COEUR



Berre l'Étang, le 7 février 2019

Monsieur Nicolas ISNARD
Président du Conseil de Territoire du
Pays Salonais
Métropole Aix-Marseille Provence
Territoire du Pays Salonais
281, boulevard Maréchal Foch
13666 SALON DE PROVENCE Cedex



A l'attention de Madame Laure GUYOT

Service Urbanisme & Développement
Dossier suivi par : Emeline SQUARATTI
Tél : 04 42 74 94 83 – Fax : 04 42 74 94 79
Courriel : e.squaratti@berre-l-etang.fr

Objet : Modification simplifiée du PLU de la commune de Rognac – Avis de la commune dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées
Nos réf : MM/ND/ES/19A/01172
N°0296

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour avis, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac, et je vous en remercie.

Le dossier de modification a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque flottante sur la réserve des Barjaquets, appartenant à la Société du Canal de Provence, en adaptant le zonage du PLU dans ce secteur.

La commune de Berre l'Étang étant favorable au développement de projets de développement durable, dès lors qu'ils s'insèrent dans le paysage et ne portent pas atteinte à l'environnement, par conséquent je vous informe qu'elle ne formule pas d'objection à la réalisation de ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Mario MARTINET
Maire de Berre l'Étang



Copie : Mairie de Rognac

Auhties

